

Emissions de polluants des engins mobiles non routier : version 2022 du guide FAQ NRMM

La législation européenne et le guide FAQ NRMM

Le Règlement (UE) 2016/1628 définit les exigences concernant les limites d'émission pour les gaz polluants et les particules polluantes ainsi que la réception par type pour les moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers. Sa mise en application est précisée par 3 Règlements délégués, eux-mêmes amendés par 3 Règlements délégués.

Les associations CEMA, CECE, FEM, EGMF, EUnited, EUROPGEN et EUROMOT ont réalisé la mise à jour 2022 du document intitulé : *Frequently Asked Questions / Regulation (EU) 2016/1628: Requirements relating to gaseous and particulate pollutant emission limits and type-approval for internal combustion engines for non-road mobile machinery*

Les évolutions législatives liées à la crise sanitaire

Cette crise s'est traduite par la publication de deux amendements législatifs complémentaires :

- la législation (EU) 2020/1040. Elle modifie depuis le 1er juillet 2020 les dispositions portant sur les engins intégrant des moteurs de transition dont la puissance est inférieure à 56 kW ou supérieure ou égale à 130 kW, notamment par la prolongation de 12 mois des dates de fin de production et de mise sur le marché de ces engins.

Ce premier amendement a été intégré dans la version 2021 du guide FAQ.

- le Règlement (UE) 2021/1068 publié le 24 juin 2021. Il amende le règlement NRMM (UE) 2016/1628. Cet amendement modifie le calendrier relatif aux moteurs de transition pour les puissances comprises entre 56 kW et 130 kW, à savoir :

- Date limite de fabrication des engins intégrant ces moteurs de transition : report de 6 mois de l'échéance du 30 juin 2021, soit au 31 décembre 2021
- Date de mise sur le marché des engins intégrant ces moteurs de transition : report de 9 mois de l'échéance du 31 décembre 2021, soit au **30 septembre 2022**

Principales évolutions introduites par la version 2022 du guide FAQ

La version 2022 introduit notamment les évolutions suivantes :

- Ajout d'un **nouveau point 1.15** définissant la zone géographique pour laquelle le guide FAQ s'applique (cas de la Turquie et du Royaume-Uni).
- Mise à jour pour refléter la modification (EU) 2021/1068 de juin 2021 du règlement (UE) 2016/1628 prolongeant les dispositions transitoires 56 kW- 130 kW.
- Adaptation de la **question 10.1** pour préciser qu'en matière d'exemption pour les essais sur le terrain, pendant les 24 premiers mois, un fabricant doit seulement informer l'autorité et non pas demander une autorisation.
- Ajout d'une **nouvelle section 17** traitant du processus d'équivalence de réceptions par type, suite à la récente modification du règlement délégué (UE) 2017/654 (notamment les conditions d'équivalences avec la législation UNECE R 96)
- Ajout d'une **nouvelle section 18** expliquant les impacts du retrait du Royaume-Uni de l'UE (Brexit) sur la mise sur le marché des moteurs au titre du règlement de phase V.

Cette version 2022 du guide est téléchargeable au moyen du lien :
<https://evolis.org/fr/actualites/reglementation/emissions-polluantes/guide-faq-relatif-aux-engins-mobiles-non-routier>

Le document associé en matière de surveillance du marché *Guide for identification of non-road mobile machinery and engines compliant to Regulation (EU) 2016/1628* sera quant à lui révisé ultérieurement, au cours de l'année 2022.